



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 08/20

Séance du Conseil communal du
mercredi 16 décembre 2020 à 20 h 00
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 38^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 8^{ème} de cette année 2020 est ouverte à 20h00 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Nous sommes particulièrement fiers d'accueillir parmi nous ce soir Mme la Préfète de l'Ouest-lausannois, Mme Anne Marion Freiss et M. Vincent Duvoisin, directeur des affaires communales et droits politiques. Je leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

1. Assermentation de Mme Isabelle Vallotton et M. Etienne Vermeulen

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de 2 nouveaux membres du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **Mme Isabelle Vallotton, suppléante à M. Nicolas Weber**
- **M. Etienne Vermeulen, suppléant à Mme Annamaria Leonardi**

M. le Président indique que Mme Vallotton et M. Vermeulen ont été choisis par leur groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il les prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi Mme Vallotton et M. Vermeulen lèvent la main droite et prononcent les mots «je le promets».

M. le Président les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Il leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 59.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 12 novembre 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 6 Mmes Graetzel et Thelisson
MM. Liechti, Plass, Richards, Walpen

Absents : 5 Mmes Comte et Salas
MM. Hanlon, Knüsel

M. Clerc est arrivé plus de 15 minutes après le début de la séance et, conformément au règlement, assiste à la séance sans y prendre part.

Présents : 48

Majorité absolue : 25

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2020

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux des séances des 12 novembre et 25 novembre 2020

PV N° 06/20

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 06/20 du 12 novembre 2020 est accepté par 37 voix pour et 10 abstentions.

PV 07/20

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Kaeser-Moser : Dans mon intervention en page 17, il faut corriger FAGE car l'abréviation correcte est FAJE.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 07/20 du 25 novembre 2020 est accepté par 44 voix pour et 3 abstentions.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Le nouvel arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020 modifie celui du 23 avril 2020, concernant les mesures de lutte contre la pandémie. Les conseils communaux sont autorisés à se réunir en respectant les recommandations de l'OFSP en matière de distance sociale et d'hygiène. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur si ce dernier se trouve à une distance minimale de 1,5 mètres. Les séances sont accessibles à la presse mais ne sont pas ouvertes au public.

Ce qui est nouveau c'est la possibilité, pour les personnes malades ou en quarantaine, de participer aux débats et de voter à distance. Cette pratique doit faire l'objet d'une autorisation et doit être justifiée par le fait que le conseil pourrait ne pas pouvoir délibérer faute de quorum. L'autorisation de cette pratique ne pourra pas être donnée pour des raisons de préservation de l'équilibre politique.

Formation des membres du Conseil sur le thème de la gestion financière de la commune : comme je vous en avais informés lors d'une précédente séance, cette formation a été reportée ces derniers mois du fait de la pandémie. Aujourd'hui, le président de la commission de gestion et des finances, M. Hirsch, le boursier communal, M. Reymond, et moi-même souhaitons relancer ce projet et vous proposer des séances d'environ une heure et demie sur des thèmes adaptés aux besoins des membres du Conseil et de la commission de gestion et des finances (par exemple : principes de gestion financière, système de contrôle interne, cash flow management, marge d'autofinancement, investissements, gestion du

bilan, indicateurs financiers, etc.). Nous aimerions, si possible, commencer ces formations à partir de février 2021 et nous nous réunirons prochainement pour la mise en place de ces séances.

Elections communales pour la législature 2021-2026 : une séance d'information a eu lieu le 8 décembre, réunissant des membres de l'administration communale, des volontaires, des membres du Conseil ainsi que des membres du Bureau, soit en 24 participants. Pour rappel, le dépôt des listes aura lieu entre le 11 et le 18 janvier 2021. Le premier tour aura lieu le 7 mars 2021 et le deuxième tour pour l'élection à la Municipalité aura lieu le 28 mars. Le 25 avril aura lieu le premier tour pour l'élection du Syndic pour autant que ce soit nécessaire.

Une formation à l'attention des personnes en charge du dépouillement est en ligne depuis 1 ou 2 jours, et je vous communiquerais l'adresse du site par email. Il vous suffit de vous inscrire avec vos nom, prénom, courriel, nom d'utilisateur de votre choix et mot de passe. Il est impératif que cette formation puisse être suivie avant la répétition générale qui aura lieu fin février 2021. Cette répétition se déroulera dans des conditions réelles et vous donnera la possibilité de vous familiariser avec l'environnement, la préparation des bulletins et faire une simulation de saisie des bulletins sur Votelec. Si certains d'entre vous veulent se joindre à l'équipe de dépouillement du 7 mars 2021, ils sont les bienvenus car nous avons encore besoin de quelques volontaires.

Événements à venir : Nos prochaines séances auront lieu les 10 février et 24 mars 2021 dans cette même salle.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Sur demande du président de la commission du Laviau, je vous informe de l'avancement du dossier du futur port du Laviau. Comme vous le savez, ce projet se construit en partenariat avec la commune de Préverenges. Une séance de travail, destinée à déterminer la position des deux communes, était prévue cet automne entre des délégations des deux Municipalités. Malheureusement, au vu de la crise sanitaire que nous vivons, cette séance a été reportée au début de l'année 2021. La date exacte devant encore être définie en fonction de l'évolution de la situation. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de cette situation dans les prochains mois.

Ma deuxième communication concerne un avis de la Poste nous informant que, suite au COVID19, les horaires du bureau postal de Saint-Sulpice sont réduits entre le 15 et le 26 décembre : le bureau ne sera ouvert que le matin entre 7h30 et 12h00. Une réouverture normale est prévue dès le 28 décembre.

Enfin, puisque nous parlons de la Poste, je vous informe que la procédure intentée par la Municipalité contre le projet de fermeture du bureau postal de Saint-Sulpice devrait prochainement arriver à son terme. Nous ne sommes malheureusement pas très optimistes quant au résultat de cette procédure de recours, tout en espérant que les événements sanitaires de cette dernière année puissent apporter des changements dans la vision des autorités fédérales.

Dernière communication : Elu au Conseil communal en 2006, puis à la Municipalité en 2007, cela va faire 15 ans que je suis au service des Serpelious.

J'ai pris la décision de terminer mon engagement au 30 juin 2021. Je ne briguerai donc pas un nouveau mandat pour la prochaine législature.

Je remercie les Serpelious pour leur confiance témoignée durant toutes ces années et je salue la compétence et l'engagement de l'ensemble du personnel communal qui œuvre chaque jour avec

passion pour offrir un cadre de vie agréable à nos concitoyens. Qu'il en soit ici remercié et assuré de ma parfaite reconnaissance.

M. Panzera : Ma première communication concerne l'auberge communale qui a dû fermer le mois passé. Nous avons décidé de lui offrir la gratuité du loyer pour le mois de novembre.

Autre communication : suite l'état zéro du collecteur, nous avons découvert qu'il y avait des défauts importants du chemisage dans le secteur de Dorigny. Des analyses ont eu lieu et nous devons procéder à la réparation de ce secteur. Nous avons également découvert une autre non-conformité sur un collecteur public aux Pierrettes, sur lequel s'est connectée récemment une nouvelle construction. Nous avons découvert qu'il était bétonné. Nous allons donc procéder à des corrections d'urgence mais nous sommes dans l'attente du chiffrage de ces dernières et nous viendrons, probablement en février prochain, avec un préavis pour ces travaux.

Je passe la parole à M. Poisbeau de la société FL Partenaires pour la présentation de la situation de la construction de la garderie.

M. Poisbeau : A la demande de la commission de pilotage pour la construction de la nouvelle garderie de Saint-Sulpice, je vous présente une revue d'avancement et une petite rétrospective technique et financière de ce projet.

Je voudrais commencer par remercier Mme Merminod et M. Panzera ainsi que MM. Condé et Chérat qui sont un appui très important pour le bon fonctionnement de ce projet.

D'abord un rappel des exigences : une construction orientée sur le principe du développement durable, une utilisation de matériaux écologiques, une production de chaleur par énergie renouvelable, la recherche d'un bâtiment à énergie positive, la possibilité d'une déconstruction responsable et une planification efficace et le respect des coûts dans le cadre du préavis.

Voilà comment nous avons répondu à ces exigences :

- Le développement durable : la commission de pilotage a insisté sur l'adjudication des travaux à des entreprises locales. Le mandat étant adjugé en entreprise totale, l'entreprise JPF entreprise générale a la responsabilité du choix des entreprises mais le comité de pilotage peut insister pour imposer ses choix, ce qui est notamment arrivé pour le choix de l'entreprise de serrurerie (le comité a préféré une société géographiquement plus proche que la société fribourgeoise proposée par l'entreprise générale) tout en garantissant la qualité et les coûts. Le réemploi de matériaux issus de la construction est aussi mis en avant, à savoir que les déblais issus des terrassements sont réemployés sur place. L'apport de matériaux depuis des chantiers voisins est aussi privilégié par rapport à l'apport de matériaux issus de gravières plus éloignées. Et enfin le projet de replantation compensatoire dépasse les exigences légales puisque 5 arbres ont été abattus et que 15 arbres seront replantés.
- Utilisation de matériaux écologiques : la construction est entièrement en bois et bénéficie du label COBS (bois suisse).
- La production de chaleur par énergie renouvelable : une pompe à chaleur air-eau raccordée à la production photovoltaïque a été mise en place. Une étude pour une PAC sol-eau avait été envisagée mais a été abandonnée pour des raisons économiques ainsi que pour des raisons statiques étant donné la taille du terrain disponible pour l'implantation des sondes.

- L'énergie positive : avec les 124 panneaux photovoltaïques proposés sur la toiture nous estimons la production de 42'000 kw/h annuels pour une utilisation du bâtiment de 40'000 kw/h. Le surplus sera reversé au gestionnaire du réseau et permettra de faire de petites économies. Une demande pour des façades actives, recouvertes de panneaux, avait été faite mais a été abandonnée pour des questions de planification et de coûts. En effet, les façades envisagées sont, pour l'une, largement vitrée et pour l'autre, pourvue d'une marquise et d'une terrasse.
- La déconstruction responsable : l'avantage de la construction en bois c'est que la filière recycle à plus de 79% les matériaux.
- La planification : un retard au démarrage a eu lieu du fait d'une opposition cantonale. Ce retard a été rattrapé suite à des prises de décisions rapides et le bâtiment est mis hors d'air pour Noël. La fin de chantier est donc envisagée, comme prévu dans le contrat, au 2 juillet 2021, ce qui permettra d'aménager le bâtiment pour le mettre en exploitation aux dates voulues.

Pour ce qui est des finances, le préavis était de CHF 4'400'000.—TTC avec une adjudication à l'entreprise totale d'un peu plus de CHF 3'700'000.— et un montant pour divers et imprévus de CHF 64'500.—. Grâce au travail rigoureux mené par la commission de pilotage, un certain nombre d'économies qui se présentent comme suit :

- Pour le chantier : un peu de plus de CHF 20'000.—
- Pour la démolition : un peu plus de CHF 10'000.—
- Pour les aménagements extérieurs : CHF 17'000.—

Ces montants tiennent compte des optimisations qui ont eu mais pas des améliorations qui ont déjà été apportées au bâtiment prévu initialement et qui ont été retenues par la commission de pilotage dans le but d'améliorer l'exploitation future et la qualité du bâtiment (amélioration des surfaces extérieures, système de relevage et autres modifications diverses).

Actuellement tous les indicateurs sont donc au vert pour la suite du projet et nous avons hâte que la construction s'achève et que la garderie puisse être mise en service.

Mme Merminod : Je remercie M. Poisbeau pour ces explications. Comme vous le voyez, la garderie avance bien, nous pouvons tenir les délais et les prochains choix porteront déjà sur les aménagements intérieurs.

M. Brandt : La pandémie n'a pas eu raison du plan d'affection des Jordils. Les opposants et les propriétaires se sont rencontrés et cela a permis d'aboutir à des projets de conventions très intéressants pour notre commune et en particulier en ce qui concerne l'apport que le projet pourrait apporter à nos infrastructures communautaires. Ce projet est actuellement à l'examen auprès de la Municipalité et lorsqu'il aura été validé il sera renvoyé en commission afin qu'elle puisse l'examiner et rapporter au Conseil..

Mme Merminod : L'ordonnance fédérale COVID19 « Accueil extra-familial pour les enfants », datant du 20.05.2020, excluait de l'aide les institutions exploitées par les pouvoirs publics. Le Conseil d'Etat s'est cependant engagé à apporter une aide à l'ensemble des institutions, qu'elles soient éligibles ou non selon l'ordonnance fédérale. En effet, dans le canton de Vaud nous avons beaucoup de structures publiques pour le préscolaire et le parascolaire. Les réseaux d'accueil de jour ont donc été invités à transmettre à l'OAS les informations relatives aux pertes des institutions non éligibles par le Conseil Fédéral. L'ordonnance fédérale prévoyait que les cantons versent 67% de l'aide et la Confédération

33%. Pour notre UAPE, la perte sur les recettes parentales s'élève à CHF 95'114.—et le Canton nous versera, via le réseau, une somme de CHF 63'726.—.

Ma deuxième communication porte sur les bons COVID. Lors du dernier conseil, M. Piller avait demandé si la Municipalité envisageait de prolonger la validité des bons. En accord avec le service financier, il a été décidé de prolonger la validité jusqu'au 31.01.2021. L'argent dépensé en 2021 pour les bons sera comptabilisé dans les comptes 2020. Les commerçants seront informés demain et avis leur sera envoyé afin qu'ils l'affichent à l'attention de leurs clients. L'information figurera également sur le site de la commune et l'information sera aussi diffusée par email et SMS. Pour information, au 4 décembre 759 bons ont été rapportés par les commerçants à la réception ce qui montre bien que ces bons sont bien utilisés.

Mme Theumann : Ma première communication concerne les soins à domicile. Je vous ai parlé lors du dernier Conseil du suivi qu'a pu faire l'APREMADOL auprès de nos concitoyens dans le besoin. Ce suivi continue toujours. L'analyse de la première vague a montré que l'ensemble des soins à domicile du canton de Vaud a permis de répondre à 1700 cas de COVID directement chez les patients. Habituellement 10% des patients finissent aux soins intensifs mais l'action de ces institutions a permis de conserver 170 lits de réanimation libres pendant cette période cruciale et ce n'est pas rien. Les institutions du Canton de Vaud sont celles qui ont le plus secouru de cas COVID pendant cette période, tous cantons confondus.

Concernant l'ARASOL, nous vous informons du changement d'adresse provisoire de l'Agence d'Assurances Sociales. Du 21 décembre au 8 janvier prochain, en raison de travaux destinés à l'amélioration de l'accueil de la population, les bureaux seront déplacés à la Direction de l'ARASOL, rue de l'Eglise Catholique 3 à Renens.

Un nouveau service pour les objets encombrants a été mis en place, suite à des demandes de citoyens dans l'incapacité de transporter ces objets de chez eux jusqu'au trottoir. Ce service de dépannage est assuré par des étudiants et coordonné par la voirie.

Légumes Perchés : l'association qui nous coaché lors de l'établissement des jardins communautaires, les Légumes Perchés, a gagné récemment le prix SUD 2020, organisé par Le Temps, pour son action d'installation de jardins potagers en zone urbaine couplée avec des lieux de sensibilisation et de socialisation. Notre projet a bel et bien démarré sous de très bons auspices et continue de répondre aux attentes des habitants qui ne possèdent pas de jardins privés.

Aide aux entreprises pour le COVID : suite à l'acceptation du préavis N° 15/20 d'un montant plafonné à CHF 50'000.— pour une aide aux loyers des entreprises de la commune qui avaient dû fermer partiellement ou totalement durant la première vague, seuls deux dossiers répondaient finalement à ces critères. L'aide octroyée s'est donc montée au total à CHF 5'000.— .

6. Rapport N° 03/20 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et Consorts « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »

M. le Président donne la parole au rapporteur de la commission, M. Golaz, pour la lecture des conclusions.

M. Golaz : La Commission remercie une fois encore la Municipale, Mme Cécile Theumann, pour la discussion et les échanges qui lui ont permis de se forger un avis clair sur ce rapport. Après concertation, la Commission considère que le rapport 03/20 ne répond que partiellement aux questions du postulat de M. Pache et consorts. C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil de refuser le rapport 03/20 de la Municipalité comme réponse au postulat et de lui demander de retravailler sa réponse selon les recommandations de la Commission.

La Municipalité à quelque chose à ajouter.

Mme Theumann : Je ne vais pas refaire ici l'historique de ce postulat. J'aimerais seulement répéter que nous remercions le Conseil d'avoir amené ce sujet sur la table et demandé que cette thématique importante soit traitée au niveau communal. La Municipalité en est bien consciente et elle a intégré ses multiples axes de réflexion dans son action. Un des exemples en est l'ajout de CHF 20'000.— dans son budget 2020 pour des bornes électriques.

Elle a pris acte des propositions émises dans le rapport de la commission. Néanmoins elle vous recommande ce soir d'accepter le rapport N° 03/20 tel que déposé, afin d'aller de l'avant et d'agir sans entreprendre de multiples études supplémentaires.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport N°03/20

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le rapport N°03/20 et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le rapport municipal N° 03/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 26 voix pour, 16 voix contre et 3 abstentions

- D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat M. Pache et consorts.

7. Préavis N° 18/20 : « Budget 2021 »

M. le Président donne la parole à Mme Froelich pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances :

Mme Froelich : La commission souhaite compléter ses conclusions en signalant que la Municipalité a apportées des réponses écrites aux souhaits exprimés par la commission lors de l'examen des comptes, à savoir :

- Vœu N°3 : Evolution statistique des différents éléments par habitant
- Vœu N°4 : Liste exhaustive des bâtiments communaux avec des informations précises
- Vœu N°5 : Economies potentielles découlant du retour du bus 701 sur la RC1
- Vœu N°6 : Evaluer la possibilité de sortir de PoIOuest
- Vœu N°7 : Fournir une liste des obligations légales contraignantes pour la commune dans le cadre du parascolaire.
- Vœu N°8 : Simuler l'impact sur nos finances des options de péréquation
- Vœu N°9 : Rechercher comment convaincre les communes à soutenir une solution favorable vers la péréquation.
- Vœux N°10 et 11 : Evaluer la possibilité de sortir du FERL et proposer des options chiffrées.

Seuls les souhaits N°1 et 2 ne sont pas listés car portant sur des formes à apporter au prochain rapport de gestion. L'intégralité de ces réponses seront reprises dans le prochain rapport de gestion.

La commission de gestion et des finances reste inquiète de l'évolution des finances communales. Ce budget s'inscrit dans la tendance déficitaire entamée depuis quelques années, sans amélioration structurelle.

Vu le résultat fortement déficitaire, la commission de gestion et des finances s'est posée les deux questions : refuser ou accepter le budget 2021 ?

La commission de gestion et des finances est arrivée à la conclusion que, bien qu'elle ne puisse se réjouir du résultat déficitaire de ce budget, ce n'est pas en refusant le budget que les charges de notre commune vont diminuer et cela ne ferait que compliquer le travail d'une Municipalité qui doit maintenant tout mettre en œuvre pour équilibrer nos ambitions avec nos moyens, dans le but de ramener les finances communales en situation d'équilibre.

La commission de gestion et des finances a donc choisi de travailler étroitement avec la Municipalité pour amender le budget proposé et diminuer les charges de plus de CHF 500'000.— avec le même impact sur le déficit et la marge d'autofinancement projetés et propose au Conseil d'accepter le budget 2021, tel qu' amendé.

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Theumann : Tout d'abord, j'aimerais relever l'esprit de collaboration constructif et collaboratif qui a régné entre la commission de gestion et des finances et la Municipalité lors de l'examen de ce budget. La compréhension mutuelle des objectifs et des contraintes a conduit aux différents amendements proposés. La Municipalité les accepte à l'exception de l'amendement N° 6, au vu d'éléments nouveaux, reçus cette semaine, que notre Syndic expliquera lors de la discussion à ce sujet.

Au vu des questions qui reviennent souvent, j'aimerais encore une fois revenir sur les économies réalisées au sein du ménage communal. Sur un total de charges de 36 millions, les charges intercommunales y compris la péréquation se montent à 22,8 millions et le ménage communal ne représente que 8,7 millions, soit 24% des charges. 60% de celles-ci concernent le personnel, dont un certain montant a un effet neutre sur notre déficit puisque payé par les subventions (participation parents et/ou des taxes).

La marge de manœuvre qui nous reste est donc très petite. Malgré cela, nous avons quand même cherché à faire des économies, que ce soit des économies de coût ou des dépenses auxquelles nous avons renoncé alors qu'elles sont utiles.

Dans la première catégorie, je relèverais : pas d'augmentation pour tout le personnel communal (CHF 30'000.—), moins d'études pour lancer des projets en développement économique (CHF 15'000.—), pas de renouvellement des décorations de Noël (CHF 25'000.—).

Dans la 2ème catégorie, je mentionnerais le ralentissement du renouvellement du parc de poubelles dans le village qui permettent d'améliorer le travail de la voirie et empêcher les détritiques de s'amonceler sur la voie publique (CHF 10'000.—), pas de création de poste pour un chargé de la sécurité, alors que cela nous est imposé par la loi (CHF 40'000.—), moins de manifestations diverses (CHF 3'000.—), moins d'honoraires pour la maintenance des systèmes informatiques (CHF 25'000.—), baisse des travaux au Bochet 1 (CHF 10'000.—).

Comme je vous l'avais précisé au dernier Conseil, tous ajustements confondus, nous sommes arrivés à une économie de CHF 150'000.— mais c'est bien peu par rapport à l'entier de nos charges.

Quoique nous fassions, nous n'arrivons pas à retourner cette situation structurelle et la marge d'autofinancement reste négative.

Nous avons aussi des investissements prévus de 5,6 millions, dont 4,7 millions sont déjà engagés.

Notre trésorerie se monte cette fin d'année à approximativement 4 millions. Nous risquons donc d'être à court de liquidités avant fin 2021. Cette situation va nous conduire inexorablement à nous endetter cette année sans perspective de remboursement rapide puisque notre marge d'autofinancement est négative.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire ce soir: Les prochains temps seront difficiles. Et malgré la situation liée au COVID, nous voulons rester une commune vivante, garder un minimum de lien social et évidemment continuer à administrer notre commune. Nous avons besoin de ce budget pour en assurer son fonctionnement et assurer les engagements déjà pris.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 18/20

M. Pache : J'aimerais relever un élément dont on a peu parlé jusqu'à maintenant : les prélèvements effectués au titre de la facture sociale et de la péréquation directe. Dans notre commune, l'entier de l'impôt sur les personnes physiques ne suffit pas à payer ce que le Canton prélève à ce titre pour une commune qui est essentiellement résidentielle. Une augmentation de l'impôt de 3 points suffirait à peine. Nous sommes donc loin de sortir de cette spirale sans fin dans laquelle on ponctionne les habitants de Saint-Sulpice et d'autres communes également. Il y a plus de 10 ans, Pascal Broulis avait pondu un petit opuscule sur l'impôt heureux dans lequel on trouvait un passage sur le bouclier fiscal et à ce qui permet d'éviter que l'impôt devienne confiscatoire. Je pense que les instances cantonales

auraient bien fait de s'inspirer de cet opuscle car les prélèvements actuels sont confiscatoires. J'aimerais donc voir notre Municipalité clamer plus fortement sa révolte, à la manière de Pully par exemple, plutôt que l'acceptation toute vaudoise qu'elle affiche vis-à-vis de l'accord entre l'UCV et le Canton.

M. Chappuis : Lors de notre dernier conseil j'avais interpellé la commission de gestion et de finances, conformément à notre règlement, et formulé 4 pistes d'économies. Je constate qu'elle est passée comme chat sur braise sur mes observations. L'article 46 de notre règlement prévoit qu'un conseiller peut formuler des observations à la commission et, même si elle ne prévoit pas d'obligation de réponse de la commission, j'aurais aimé qu'une réponse me soit donnée par correction et bienséance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 1 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>1800 Transports publics</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3517.001 Participation TL		
Charges	1'690'564.—	1'390'564.—

M. le Syndic : J'aimerais répondre à la remarque de la commission de gestion qui s'étonnait que nous ayons prévu une réserve de CHF 300'000.— au titre d'un éventuel déficit des transports publics. A ce sujet j'ai reçu récemment un communiqué de presse dont je vous communique l'essentiel : Le Parlement fédéral a accepté en septembre la loi fédérale d'urgence sur le soutien des transports publics en allouant un montant de 850 millions pour atténuer les pertes de la branche. Le Conseil d'Etat a décidé de prendre les mesures de soutien extraordinaire suivantes pour alléger la charge des communes :

- Concernant le trafic régional, le Canton renonce à facturer aux communes leur part aux pertes financières estimée à près de 9,8 millions
- Concernant le trafic urbain, en majeure partie financé par les communes desservies, avec une part de subventionnement cantonal en principe limité aux charges de fonctionnement, le Canton prendra à sa charge la moitié des pertes de recettes dont il déduira la contribution financière extraordinaire. Cela représente un montant de 4,5 millions. Le soutien direct du Canton aux communes se chiffre ainsi à 14,3 millions. Au total, le subventionnement cantonal en faveur des entreprises de transports publics est évalué à 37 millions.

Par conséquent nous allons donc recevoir une subvention pour ce déficit et la réserve qui avait été budgétée à titre préventif ne sera probablement pas utilisée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement N° 1.

L'amendement N° 1 est accepté par 44 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 2 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>2100 Impôts</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3187.000 Office impôt, taxation et Perception honoraires		
Charges	200'000.—	170'000.—

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 2.

L'amendement N° 2 est accepté par 46 voix pour et 1 abstention

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 3 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>2100 Impôts</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3301.001 Défalcations et autres pertes sur débiteurs		
Charges	150'000.—	100'000.—

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 3

L'amendement N° 3 est accepté par 45 voix pour et 2 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 4 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>3504 Bâtiment Complexe du Léman</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3123.000 Electricité		
Charges	17'000.—	6'000.—
3124.000 Chauffage et eau chaude		
Charges	28'000.—	9'000.—

M. Lehmann : Je voudrais des précisions sur ce point. Il s'agit des charges relatives au chauffage et à l'électricité. Si cet amendement est accepté est-ce que les locataires vont recevoir des factures de chauffage et d'électricité astronomiques ?

M. Panzera : Autant pour le point 4 que pour le point 5, les montants qui ont été repris sont les frais d'électricité qui étaient déjà refacturés aux locataires mais la bourse les mettait en diminution des charges, raison pour laquelle elles n'étaient pas visibles pour notre chef de service et, par ailleurs, ne tombaient souvent pas dans la même année fiscale que les opérations de budget et les opérations de comptes. Il s'agit donc simplement d'une correction budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 4

L'amendement N° 4 est accepté par 43 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 5 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>3508 Bâtiment Centre 52</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3124.000 Chauffage et eau chaude		
Charges	10'500.—	500.—

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N°5

L'amendement N° 5 est accepté par 43 voix pour et 4 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 6 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>4700 Entretien rives et ports</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3147.000 Entretien des cours d'eau, rives et ports		
Charges	70'000.—	30'000.—

M. le Syndic : J'aimerais rendre attentif le Conseil sur le fait qu'il s'agit d'entretien et pas d'un investissement. Nous nous devons de donner l'accès à nos locataires au port de la Venoge. Nous sommes partie prenante au même titre que la commune de Préverenges qui a accepté ce budget la semaine passée. La facture pour cette participation aux frais d'entretien de 40'000.— nous sera adressée de toutes façons. Les travaux seront effectués en 2021 mais le dernier dragage date de 2002. Nous avons décidé, avec la commune de Préverenges de ne faire que les travaux minimum étant donné le projet de renaturation de la Venoge.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N°6

L'amendement N° 6 est refusé par 3 voix pour, 29 voix contre et 15 abstentions

M. le Syndic : Je vous remercie de cette décision.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 7 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>1700 Sports</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3145.002 Frais divers entretien terrains de sport		
Charges	44'000.—	34'000.—

M. Panzera : Je tiens à préciser que l'on parle ici essentiellement des terrains de football et qu'il est nécessaire d'entretenir ces terrains, qu'on les utilise ou pas. Nous avons un contrat d'entretien pour ces terrains et cela représente l'essentiel de ce budget. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir refuser cet amendement.

M. Dubuis : Je suis allé voir ces terrains de football assez récemment, après la réception d'une lettre de M. Raphaël Cand, entraîneur du FC Saint-Sulpice. J'ai rencontré à cette occasion le président du club, M. Jotterand, qui m'a montré ces terrains. Je n'ai jamais vu des terrains dans un état aussi épouvantable et ce, malgré le fait que M. Jotterand passe beaucoup d'heures à essayer de les réparer par lui-même. Le FC Saint-Sulpice est composé de beaucoup de membres bénévoles et ils ne méritent certainement pas que le budget d'entretien soit encore réduit.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 7

L'amendement N° 7 est refusé par 7 voix pour, 26 voix contre et 14 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 8 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>7100 Services communaux et régionaux</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3659.003 Aides sociales diverses et occasionnelles		
Charges	50'000.—	30'000.—

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 8

L'amendement N° 8 est accepté par 46 voix pour et 1 voix contre

Mme Froelich : Il a une coquille dans le rapport de la commission car l'amendement proposé pour la rubrique « Traitement du personnel » n'a pas été numéroté. Je propose de voter cet amendement en lui attribuant le N° 9.

Personne ne s'opposant à cette proposition, M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 9 proposé par la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

<u>1100 Personnel</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3011.001 Traitements du personnel		
Charges	590'600.—	570'600.—

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement N° 9.

L'amendement N° 9 est accepté à l'unanimité

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 18/20, tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée au sujet des **Chapitres 1 et 2**.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments, pages 19 à 31

M. Gygax : Vous avez probablement remarqué que dans les traitements du personnel, les charges sont extrêmement élevées. La commission de gestion et des finances a demandé à la Municipalité une étude sur le rendement de nos bâtiments et à mon avis ces montants altèrent un traitement objectif de ce rendement. Je voudrais savoir si la commission de gestion et des finances entend appliquer des calculs de rendement avec des traitements du personnel raisonnables ou si elle accepte les traitements présentés dans ce budget.

M. Panzera : Un rapport très détaillé a bien été remis à la commission de gestion et des finances suite à ce vœu. Ce rapport fera partie intégrante du rapport de gestion 2020.

M. Gygax : Je voulais dire qu'à mon avis, les frais de traitement du personnel ne devraient pas figurer dans cette rubrique du budget car ils grèvent le rendement des bâtiments.

Mme Theumann : Dans le rapport qui a été fait sur le rendement des bâtiments, les traitements du personnel interne ne sont pas pris en compte. Nous avons tenu compte de la conciergerie et de la gérance mais pas le traitement du personnel interne. Par ailleurs, je profite pour vous informer qu'un important travail est en cours pour réallouer les ressources aux endroits où elles travaillent effectivement et c'est pour cela que vous pouvez constater de grosses différences entre le budget 2019 et le budget 2021.

M. Hirsch : Lors de la séance de la commission de gestion et des finances, nous avons expliqué que les charges sont attribuées aux secteurs dans lesquels le personnel de la commune passe son temps. Les frais de traitement qui figurent dans ce chapitre sont donc les charges dont il faudra tenir compte à l'avenir pour calculer le rendement des bâtiments.

La parole n'est pas demandée au sujet du **Chapitres 4 et 5**

Chapitre 6 : Police, pages 55 à 59

Mme Berner : Je voudrais un complément d'information au sujet de la rubrique « réforme policière » qui devrait être libellé « contribution à la police cantonale ». Connait-on en détail les prestations qui correspondent à cette participation, sachant que cette charge correspond à 5 postes à plein temps ? J'ai également une question quant à l'introduction du concept Regio : pourrait-il avoir une influence sur les charges en relation avec la police régionale ?

M. Panzera : Actuellement il n'y a aucune influence sur la Police de l'Ouest par l'opération Regio. La voiture de police que vous voyez circuler avec un agent bleu et un agent rouge, soit un agent de la gendarmerie et un agent de la police de l'Ouest lausannois, est une voiture gendarmerie prêtée. La raison est que cette voiture est équipée pour intervenir sur les autoroutes. Cette voiture est la seule chose prêtée par l'opération Regio à l'Ouest lausannois. Il y a échange de personnel car il y a une mutualisation entre l'agent de la Police de l'Ouest lausannois et l'agent de la gendarmerie mais sans aucune incidence financière.

Quant à la rubrique « réforme policière » il s'agit de la facture policière payée par les communes non délégatrices. En fait, dans le canton de Vaud, il y a deux sortes de communes : les communes délégatrices qui délèguent les opérations de proximité à la gendarmerie et les communes non-délégatrices qui possèdent leur propre police régionale ou communale. Cette dernière catégorie doit s'acquitter de la facture policière qui est liée à la péréquation. Aujourd'hui, un groupe de travail, composé du comité des polices cantonales vaudoises et l'UCV, travaille sur un projet à présenter pour la prochaine législature cantonale, en 2022. La conseillère d'état Béatrice Métraux a décidé de ne pas entrer en matière pour cette facture policière jusqu'en 2022.

M. Hirsch : Je me permets de revenir sur un vœu de la commission de gestion et des finances d'évaluer la possibilité de sortir de PolOuest. Dans cette hypothèse il faudrait donc tenir compte de la disparition de la facture policière qui ne concerne que les communes non-délégatrices. Est-ce que c'est exact ?

M. Panzera : C'est exact mais les communes délégatrices payent 2 points d'impôts supplémentaires au Canton pour la prestation de police de proximité. Il faut également tenir compte d'un autre point qui fait partie de ma réponse à votre vœu et qui s'appelle le 5^{ème} processus. Les coûts de ce 5^{ème} processus sont complètement à la charge de la commune. Actuellement, Saint-Sulpice a délégué ce 5^{ème} processus à la Police de l'Ouest.

La parole n'est pas demandée au sujet du Chapitre 7 et de la synthèse du budget 2021

Plan d'investissement 2020-2021, page 73

M. Lehmann : Si je compare avec le budget 2020, le montant de l'investissement pour le changement de l'orgue de l'église romane est réduit à presque rien (CHF 200.—) dans ce budget 2021. Est-ce que ce budget a été réattribué en faveur de l'aménagement du parc du Russel ? Avez-vous un autre projet pour cet orgue qui ne figurerait pas dans ce plan d'investissement ?

Mme Merminod : Je ne crois pas que nous ayons un autre projet pour cet orgue mais étant donné les finances de notre commune, il a fallu prioriser nos investissements pour 2021. Le projet de changement de l'orgue n'est donc pas oublié mais reporté à des temps meilleurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur le préavis N°18/20, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

décide par 45 voix pour et 2 abstentions

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2021, tel qu'amendé, et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

M. Gygax : Les articles 77 (renvoi du préavis à la prochaine séance) et 82 (deuxième débat) de notre règlement ne peuvent pas s'appliquer lorsque les préavis sont déposés à quelques jours des dates butoir. Je demanderais donc à la Municipalité de bien vouloir prévoir à l'avenir des dates de dépôt des préavis concernant l'arrêté d'imposition et le budget qui permettent aux articles 77 et 82 de s'appliquer.

8. Nominations

M. le Président : Nous devons nommer un remplaçant au conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois ».

Mme Probst, pour l'ASSE, présente **M. Olivier Combes**, suppléant à Mme Annamaria Leonardi, démissionnaire, et M. Combes accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, M. Combes est nommé tacitement et félicité.

M. le Président : Nous devons également nommer un remplaçant à la Commission immobilière.

Mme Probst, pour l'ASSE, présente **M. Laurent Mouvet**, suppléant à Mme Annamaria Leonardi, démissionnaire, et M. Mouvet accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, M. Mouvet est nommé tacitement et félicité.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : rien à signaler

APREMADOL - Mme Michel : Nous avons eu une séance du comité de l'Apremadol en date du 30 novembre. Mme Garcia, directrice de l'AVASAD, était présente.

La réponse à l'urgence continue de se mettre en place. Les demandes augmentent, en particulier pour les retours rapides à domicile des personnes ayant été atteintes par le COVID.

Le COVID a mobilisé le personnel de manière importante et un service a été mis en place pour tester à domicile les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Le personnel a été formé dans ce but.

Le CMS d'Ecublens est également un centre de distribution de masques destinés aux personnes à revenu modeste ainsi que pour l'EVAM et Caritas.

Mme Theumann a déjà parlé des personnes ayant été assistées et de la réduction du nombre de personnes hospitalisées qui est très important pour le personnel médical.

La centrale des solidarités sera accessible à toute la population du 15 décembre au 15 janvier, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Le numéro d'appel est le 0800 30 30 38. Toutes les personnes ayant des problèmes de santé pendant cette période peuvent contacter cette permanence qui est assurée par le personnel de l'AVASAD.

L'état des forces de travail est évalué régulièrement. Il y a beaucoup de solidarité et les absences sont remplacées. Cela n'empêche pas l'existence d'un état de fatigue et d'insécurité dû aux circonstances actuelles. Les heures supplémentaires de la première vague seront payées par le Canton pour un montant d'environ 1,5 millions.

L'activité des CMS a repris à partir du mois de juillet. Il y a une diminution générale d'environ 2% mais les services de repas et la laverie sont, au contraire, en nette augmentation.

Budget 2021 : une diminution du budget a été demandée aux associations et nous avons profité de la présence de Mme Garcia pour lui faire part de nos inquiétudes à ce sujet.

ARASOL - Mme Berner : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : rien à signaler

ORPC - M. Golaz : rien à signaler

PolOuest – M. Piller : rien à signaler

SDOL – M. Bähni : rien à signaler

10. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Piller : J'ai lu dernièrement un communiqué de presse de la ville de Lausanne concernant les résultats du concours d'architecture et de paysage concernant la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable à Saint-Sulpice. Il était possible de voir les résultats et le projet gagnant du concours au Forum architecture, avenue Villamont 4 à Lausanne, entre le 3 et le 13 décembre. Je n'ai malheureusement pas pu me rendre sur place pour voir ces projets mais j'ai souvenir, pendant ma présidence, d'une rencontre avec M. Pierre-Antoine Hildbrand, en charge du service des eaux. Celui-ci m'avait informé de son intention de rencontrer des membres du Conseil communal de Saint-Sulpice afin de présenter et de donner des informations sur le projet. Malheureusement, à ce jour je n'ai reçu aucun courrier ni demande de sa part. Lors de la précédente législature, M. Olivier Français était venu à une séance du Conseil communal pour nous présenter les intentions de la ville de Lausanne et cette démarche avait été appréciée par tous. Je sollicite donc la Municipalité afin que les Serpelious puissent également voir ce projet et avoir des informations sur l'avancement de cette construction. Serait-il possible de contacter M. Hildbrand afin qu'il rencontre les membres du Conseil communal ?

M. le Syndic : Je prendrais contact avec M. Hildbrand afin qu'il puisse organiser une présentation du projet qui a été retenu pour l'usine de Saint-Sulpice.

Mme Willi : Je viens aux nouvelles concernant la motion visant à limiter le parking sauvage sur l'Esplanade du Débarcadère, déposée en juin 2019 (voir page 10 du PV 05/19).

Je n'ai pas eu de réponse de la part de la Municipalité. Je comprends la raison invoquée, en l'occurrence la pandémie de COVID19, mais je souhaite toutefois savoir si je peux espérer une réponse avant la fin de la présente législature et si oui, dans quel délai ?

Je constate par ailleurs que cette motion, oubliée dans le rapport de gestion 2019 (voir page 22 du PV 02/20), n'est même pas répertoriée sur le site internet officiel de la commune. Je vous demande en conséquence de corriger cette erreur.

M. Panzera : Nous avons bien pris note du retard pris dans la réponse à cette motion. Nous attendons actuellement une offre et j'ai fait plusieurs relances mais j'ai de la peine à obtenir cette offre pour le mode de fonctionnement de ce parking. J'espère que j'aurais une réponse à vous présenter d'ici la séance du mois de mars.

M. Allemann : Je voudrais revenir sur la question du collecteur qui va du petit Port jusqu'à la station de la Chamberonne. Suite à un examen caméra qui avait été effectué, il avait été constaté un affaissement de ce collecteur. Le bureau d'ingénieurs Schopfer Niggli avait travaillé avec différentes entreprises qui avaient déclaré que l'affaissement n'empêchait pas un chemisage complet de cette section. Le collecteur Mèbre-Sorge est chemisé depuis de nombreuses années par tronçons et nous n'avons jamais eu de problème avec ce chemisage. J'aimerais donc savoir si ce qui se passe avec ce collecteur est grave ou si ce sont de simples travaux car à l'époque, deux solutions étaient envisagées et c'est le chemisage qui a été choisi.

Ma deuxième intervention concerne une remarque faite par un conseiller communal, lors de la dernière séance, au sujet d'économies qui pouvaient être faites au sujet des sociétés locales. Cette remarque m'a choqué et je me suis renseigné auprès de personnes qui entraînent dans différents clubs. Il y a 87 jeunes au taekwondo, plus de 100 au tennis, environ 80 à la gymnastique et environ une quarantaine au football. En tout environ 300 jeunes qui sont encadrés essentiellement par des bénévoles donc je ne pense pas qu'ils bénéficient de largesses et que l'on puisse réduire ce qu'on leur donne.

M. Panzera : Effectivement le dernier tronçon a été rechemisé fin 2016-début 2017. La situation est effectivement grave car tout le chemisage est en train de se décoller. Des analyses ont été faites par ceux qui ont effectué les travaux et nous sommes en train de regarder si ces travaux sont sous garantie, s'il s'agit d'une malfaçon ou d'un défaut du composant. Nous n'avons pas encore tous les résultats mais ce qui est sûr c'est que nous devons faire les réparations. Il y a également un problème d'élévation car la pente est très douce et il suffit de peu de choses pour qu'il y ait des problèmes.

M. Allemann : J'ose espérer que la commune se défendra parce qu'il est inadmissible qu'après 5 ans le chemisage soit dans un tel état.

M. Panzera : C'est ce que nous faisons mais quoi qu'il en soit la réparation devra être faite.

M. Gass : On nous a indiqué tout à l'heure que la production des panneaux photovoltaïques de la garderie serait de 42'000 Kw/h et que la consommation est de 40'000 Kw/h. Etant donné que la production des panneaux peut baisser avec le temps, j'aimerais connaître la base de calcul de l'estimation de cette production.

M. Panzera : Je ne peux pas vous répondre immédiatement mais je prends note de votre question et je la poserais à notre prochain groupe de pilotage. Je vous aurez une réponse lors de la prochaine séance du Conseil après que j'ai pu consulter les techniciens.

Mme Burrus : Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Piller car je suis allée voir le concours d'architecture au forum d'architecture. C'était très intéressant et les projets étaient très diversifiés. C'est effectivement important pour notre commune même si c'est un projet de la ville de Lausanne d'environ 82 millions. Ceci dit, il s'agit à ce stade uniquement du concours et nous serons, pour notre part, concernés lorsque la mise à l'enquête sera lancée. Nous aurons alors tous les renseignements nécessaires et notamment la question de la préservation des arbres qui entourent la station actuelle. La commission du Laviau sera probablement mandatée à ce moment-là pour étudier ce projet. Ma deuxième intervention concerne la consultation publique sur le plan directeur intercommunal, qui s'est achevée aujourd'hui. Je suis allée consulter ce plan sur internet et je dois dire que c'est très complexe. C'est l'aboutissement de beaucoup d'années de travail mais je trouve qu'étant donné la situation que nous vivons actuellement avec la pandémie et les répercussions futures sur le développement du canton, je trouve que c'est un projet de haute conjoncture mais plus vraiment d'actualité. Cela m'inquiète par rapport aux préalables qui sont donnés et les répercussions futures, vu la conjoncture actuelle. Je pense qu'il faudra que nous soyons très attentifs plus tard car je ne pense pas que le développement de la population qui a été envisagé sera celui que nous connaîtrons demain.

Mme Aufrère : Je vous ai adressé à tous un email afin de vous solliciter dans le cadre d'un geste de solidarité envers les soignants du CHUV et principalement les soignants qui travaillent aux soins intensifs et qui sont épuisés par des conditions de travail hors normes. L'idée serait d'offrir un petit Noël au personnel qui travaillera le 25 décembre et j'ai organisé une collecte dans ce but. Merci à toutes les personnes qui m'ont déjà fait parvenir des dons. Je me tiens à disposition à la fin de la séance pour les autres personnes qui souhaiteraient participer. J'ai contacté le CHUV pour ce qui est des choses qui pouvaient être offertes. On m'a dit que la nourriture devait être préparée par un professionnel (j'ai pensé à une bûche de Noël) et nous pouvons aussi amener des boissons non alcoolisées. J'ai sollicité K. Pultau pour la confection des bûches et nous pouvons acheter des boissons à l'épicerie afin de faire travailler les commerces de la commune. J'ai déjà récolté CHF 400.--, ce qui est déjà très bien et je vous remercie encore pour tout ce que vous faites.

M. Lehmann : Je voudrais vous faire part de la proposition faite par M. Del Boca, conseiller communal sortant, qui propose que les conseillers fassent don de leurs jetons de présence de ce soir en faveur du personnel soignant. Je voudrais citer Jacques Dubochet qui a dit « Je ne suis jamais froid quand il s'agit de bénévolat » et la conseillère d'état Rebecca Ruiz qui a déclaré « Je ne prends pas parti quand il s'agit de solidarité car c'est l'affaire de tous ! ». Je ne sais pas si cette proposition est réalisable mais ce serait une prise de position officielle de la commune de Saint-Sulpice.

M. Mouvet : La première de mes 3 interventions a déjà été formulée par M. Allemann car elle concerne ce collecteur qui doit être réparé après 6 années. Je ne connais pas les conditions contractuelles mais je pense que la garantie pour les défauts, ou les défauts cachés intentionnellement, pourrait être invoquée (article 371 du CO ou article 180 pour SIA 118).

Ma deuxième remarque concerne l'intervention de Mme Burrus sur le concours d'architecture pour le projet de station de traitement des eaux. Cela m'a rappelé le concours d'architecture pour les logements d'étudiants de l'EPFL. A l'époque la commune de Saint-Sulpice avait été invitée à faire partie du jury de ce concours et j'ai trouvé cette démarche très élégante de la part de l'EPFL. Est-ce que ça a été aussi le cas pour le projet de la station de traitement des eaux ?

M. le Syndic : J'ai effectivement eu la chance d'être invité à assister à toutes les séances et aux délibérations du jury de ce concours.

M. Mouvet : Ma dernière intervention concerne le rapport de la commission de gestion et des finances et des réponses données par écrit par la Municipalité aux vœux de cette commission. Il nous a été indiqué que ces réponses seraient reprises dans le rapport de gestion mais j'aurais aimé savoir si ces réponses pouvaient être transmises avant ça à l'ensemble du Conseil.

Mme Merminod : Nous prenons note de cette demande. La loi nous y autorise.

M. Gygax : Habituellement, à cette période de l'année, je vous invitais tous à participer au Noël villageois organisé par nos sociétés locales. Il n'en sera pas ainsi cette année. Je vous transmets néanmoins à toutes et tous, leurs meilleures vœux pour un joyeux Noël, malgré tout, et une très bonne nouvelle année, si possible sans la petite bestiole qui nous tourne autour.

Mme Michel : Je voudrais savoir pourquoi le logo de la commune a été modifié.

Mme Theumann : En effet nous avons modernisé le logo de la commune et nous attendions qu'il soit sur tous les documents pour vous le présenter. Ce nouveau logo sera plus lisible et nous permettra une économie sur l'impression de documents puisqu'il pourra remplacer le papier avec en-tête pré-imprimé.

M. Golaz : Cela me semble bizarre que l'on puisse changer ce logo aussi facilement ? Est-ce qu'il n'y a pas de loi à ce sujet ou d'autorisation à demander ? Il s'agit quand même des armoiries de la commune.

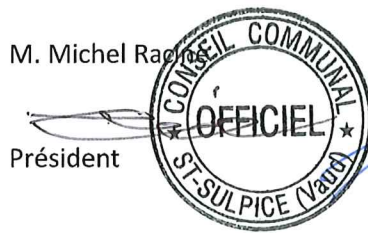
M. Brandt : Les armoiries sont effectivement protégées mais pour ce qui du papier à en-tête il s'agissait juste d'une adaptation graphique. Cela ne change rien aux armoiries officielles de la commune qui figurent notamment sur les drapeaux.

M. Chappuis : En matière d'héraldique, certaines règles sont à respecter mais ensuite le dessinateur peut prendre quelques libertés. Nos armoiries se blasonnent ainsi : de gueules au chef d'argent, ce qui veut dire que les deux tiers sont de couleur rouge. De gueules veut dire rouge mais le dessinateur a une certaine latitude sur la teinte. « Au chef d'argent » veut dire blanc. Ensuite : église romane maçonnée de sable brochante, ce qui veut dire que les détails de la construction sont en noir. L'illustrateur a ensuite toute latitude, en respectant ces règles, de faire valoir son art. Le graphisme actuel plus épuré ne dénature pas nos armoiries et respecte bien le blasonnement héraldique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion clôt la séance à 22h34 et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et présente tous ses vœux pour 2021.

Conseil communal

M. Michel Rappas
Président



Mme Olga Aguilar
Secrétaire